

Publié le 1 février 2021

CDC Habitat prône un « modèle gagnant-gagnant »

Pour faire face aux évolutions réglementaires liées à la loi Elan, CDC Habitat propose aux organismes de logement social (OLS) et donc aux Sem de logement social un accompagnement sur le plan financier et opérationnel. 40 accords capitalistiques et opérationnels seront signés d'ici fin 2020.



Le partenariat proposé par CDC Habitat repose sur un « modèle gagnant-gagnant », comme on peut le lire sur son site. « **Les organismes apportent leur ancrage local et leur fine connaissance des singularités de leur territoire. CDC Habitat est en mesure d'offrir en retour des apports en matière de financement et d'appui métier afin de permettre aux projets d'émerger rapidement.** Tout cela s'effectue au bénéfice des territoires et de leur essor économique, avec davantage de logements et donc d'opportunités liées à leur peuplement ». Ce partenariat prend diverses formes : prise de participation, accompagnement au niveau des actifs immobiliers (baux à construction ou réhabilitation, achat de patrimoine, etc.) et mutualisation de moyens et de savoir-faire au sein des Sociétés anonymes de coordination (SAC)

40 accords signés fin 2020, une dizaine à venir sur 2021

CDC Habitat s'inscrit dans la volonté et la stratégie des SEM de logement Social, en confortant leur autonomie de gestion et en leur faisant bénéficier de l'appui d'une entité nationale. « **Nous sommes structurés pour jouer ce rôle d'adosseur** et nous priorisons nos choix par le projet de territoire. Notre objectif est d'engager des partenariats permettant de codévelopper des opérations. Pour cela, nous apportons à nos partenaires une capacité financière et stratégique pour mener à bien leur projet, tout en leur garantissant une autonomie de la gouvernance », assure Thierry Laget, directeur général adjoint du Groupe en charge du développement et du réseau CDC Habitat partenaires.

Plan de relance

Dans la même optique, et sans attendre la fin de l'épidémie de Covid-19, CDC Habitat a engagé un plan de soutien du secteur de l'immobilier via **un appel à projets pour la production de 40 000 logements. Les programmes, à engager dans les 12 prochains mois, principalement situés dans les zones tendues, comprendront des logements sociaux et intermédiaires.** « C'est une réponse à la crise sanitaire pour soutenir la filière. 35 000 logements sont réservés à ce jour et les Sem y ont toute leur place parce qu'elles s'intéressent à toutes les formes de logement. Ainsi, beaucoup de logements intermédiaires sont concernés par ce plan de relance et l'on connaît le savoir-faire des Sem en la matière », indique Thierry Laget.